Image not found or type unknown

Nounou abuse de prud'hommes

Par **Maman en détresse**, le **01/03/2019** à **22:31**

Bonsoir

J'ai besoin de conseils svp.

Mon mari a employé une assistante maternelle agréer et dans tout les document(contrat de travail et autres il n'y a pas mon nom mais celle Après une dispute (moi la mere de l'enfant) pour un retard dans mon heure là nounou décide de démissionné. Juste avant la fin du préavis j'ai décidé de ne plus amener ma fille car il y'avait une autre dispute. Du coup mon mari lui a fait ses papiers et l'a payé a la fin du mois. Mais la nounou m'a amené moi au prud'hommes et le conseil lui a donné raison sans tenir compte de ma version et me condamne de lui payer les frais d'entretien meme les jours ou ma fille y etait pas de lui payer son salaire du mois alors qu'elle avait pris des congés en avance et 500€ d'indemnités

Ma question est, es ce que ça arrive que prud'hommes fasse un mauvais jugement ? Es ce que je peux faire un recours ? Et si j'ai pas les moyens de lui payer (je suis au chômage) qu'est-ce qui va se passer ? Sachant que je devais faire une formation le meme mois de sa démission et elle etait au courant depuis le début, du coup j'ai pas pu faire la formation

Par **P.M.**, le **01/03/2019** à **23:10**

Bonjour,

La Justice est rendue par des hommes et l'erreur est humaine, ce qui est un mauvais Jugement pour vous est un bon Jugement pour la partie adverse...

Les voies de recours sont indiquées dans le Jugement...

Si vous ne pouvez pas payer, vous pourriez saisir le Juge de l'Exécution mais il n'est pas sûr que vous obteniez des délais...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés